

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Une mesure dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas désirable. — La situation financière en Angleterre ! Comme on change quand on passe de l'opposition au pouvoir !

Un bruit assez étrange est venu jusqu'à nous. On dit que le prix des transports va être sensiblement augmenté. Eh ! bien, vraiment, nous avions besoin de ça. Quelque chose nous manquait. Nous le sentions confusément, sans nous rendre compte de ce que c'était. Aujourd'hui, nous le savons : c'était l'augmentation du prix des transports.

Cette mesure va tout arranger. Elle contribuera grandement à diminuer le coût général de la vie. Elle aidera d'une façon merveilleuse à la reprise des affaires. A peu près, voyez-vous, comme si on vous coupait une jambe pour vous aider à marcher...

Les Compagnies de chemin de fer sont, paraît-il, dans une situation très difficile. Elles ont à faire face à un déficit considérable qui ira en s'aggravant, nous dit-on, si on ne prend pas des mesures immédiates.

La mesure suggérée par un rapport du Conseil supérieur des Chemins de fer est une augmentation de 24 pour cent sur le prix des billets et de 10 pour cent sur le transport des marchandises.

Evidemment, c'est simple comme bonjour. Seulement, cette mesure, si facile à décider, est-elle vraiment un remède ? Ca n'est pas sûr du tout. Et ces hausses, survenant dans une période critique, peuvent provoquer un ralentissement du trafic et peu importe aux compagnies de vendre plus cher chaque bille ou chaque transport si elles en vendent beaucoup moins. Car, c'est le total des recettes qui compte.

Quant aux répercussions sur la situation générale, personne ne peut douter de ce qu'elles seront... N'y a-t-il donc pas d'autres moyens de remédier au mal ?

Nous lisons à ce sujet une longue étude faite par le Comité directeur du 7^e groupement régional économique, siégeant à Limoges, qui désapprouve catégoriquement l'augmentation projetée. Et il demande que le déficit soit couvert à l'aide de la taxe d'Etat dont sont frappés les tarifs de transport et qui représente au moins le quart du prix total.

Voici de cet intéressant rapport, un passage essentiel : « Tout a été dit depuis plusieurs années sur l'exagération de cet impôt, nous n'y reviendrons pas. Tel qu'il est, son produit reversé aux Compagnies pourrait redresser la situation si critique actuelle ; les pouvoirs publics sous les ministères précédents l'ont déjà envisagé. Dans l'intérêt de tous, commerçants, industriels, usagers, exploitants, cette solution s'impose. Nous demandons à M. le Ministre des Travaux Publics, à M. le Président du Conseil, au nom de notre 7^e groupement économique régional, de déterminer le Parlement à adopter cette mesure ; dans un budget de l'importance du nôtre, elle ne doit souffrir aucune impossibilité. »

...Voilà ! l'an dernier cet impôt a rapporté à l'Etat plus de deux milliards. Ce serait plus que suffisant pour combler le déficit des grandes compagnies sans augmenter le prix des transports.

Seulement ! C'est une recette importante enlevée au Ministre des Finances. Que va-t-il en penser ?

Il va protester, bien sûr. Il va se plaindre, lui aussi, du mal d'impécuniosité dont nous ne souffrons pourtant pas — de beaucoup s'en faut — autant que l'Angleterre.

La situation de celle-ci, telle que vient de la peindre M. Philip Snowden à la Chambre des Communes, n'est pas brillante. Il l'a définie en quelques traits saisissants : budget en déficit, capacité productrice du pays en diminution. Il a, d'autre part, reconnu que sa politique a été condamnée par ses propres experts comme contraire à tous les principes de la bonne finance.

Et, en vérité, il n'est pas banal d'entendre un ministre des finances faire un tel aveu devant les représentants

du pays réunis pour le juger. Après cette déclaration, M. Philip Snowden, parlant des dépenses nationales, a ajouté :

« Je reconnais que les dépenses sont effrayantes. En contributions directes et en emprunts, il en coûte à l'Échiquier quelque chose comme 200 millions sterling par an (24 milliards 800 millions de francs). Cela ne peut pas continuer. La situation du budget est grave. Ce n'est un secret pour personne que j'aurai à la fin de l'année financière un lourd déficit. Aucun budget au monde ne peut supporter une charge aussi inattendue qu'a été l'augmentation formidable du nombre des chômeurs au cours des douze derniers mois. Les dépenses ont augmenté par suite de la dépression ; le revenu a diminué pour la même raison et la capacité de production a maintenant été réduite de 20 0/0. Cela veut dire que les ressources sur lesquelles l'Échiquier doit tirer son revenu sont de 20 pour cent inférieures à ce qu'elles étaient. »

Et, en terminant, M. Philip Snowden fait appel à quoi ?

A l'union de tous pour surmonter les obstacles et rendre au pays son ancienne prospérité. Plus de luttes de partis, dit-il. Nous les reprendrons plus tard.

Voilà un langage qu'on n'est pas habitué à entendre des socialistes ! C'est qu'en Angleterre, ils ont passé de l'opposition au pouvoir. Et ils s'aperçoivent que ça n'est pas du tout la même chose.

Quant aux promesses solennelles qu'ils avaient faites, il y a beau temps qu'il n'en est plus question. Les socialistes de France peuvent prendre là une bonne leçon !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

ON DEMANDE UN NOUVEAU SOUS-SECRETARIAT D'ETAT

La France en compte, depuis quelque temps, un certain nombre qui va croissant. Et c'est justice. Le Tourisme, l'Enseignement technique, les Beaux-Arts, valaient bien la peine d'être dotés d'un sous-ministre, déchargeant un peu le sur-ministre.

Quant le Tourisme dépendait uniquement des Travaux Publics, tous les douaniers, qui s'y rapportent, somnolent au fond des tiroirs. Depuis qu'un homme actif et compétent, comme Gaston Gérard, a pris en main, à un Poste de commandement, les intérêts du Tourisme, ce sont les Travaux Publics qui ont fait du sous-ministre.

Vous allez voir, de même, le petit M. Reynaud, honorable financier égaré au ministère des Colonies, paraître bien pâle à côté de son sous-secrétaire d'Etat, M. Diagne, soldat nègre du Sénégal et colonial compétent.

Mais au milieu de toutes ces sous-secrétariats, créés plus nombreuses qu'il n'y en a jamais, on a, une fois de plus, oublié d'instituer celle qui s'imposait le plus.

Le nom est à trouver. Peut-être le Sous-Secrétariat d'Etat aux applications des sciences nouvelles.

Tout ce qui concerne la T. S. F., le cinéma, le phonographe, et les choses dérivées n'ont aucun organisme susceptible de les centraliser et de défendre leurs intérêts.

Pour la Radiodiffusion par exemple, qui est un formidable moyen de propagande française et internationale, en outre d'une distraction, qui met en jeu tant d'intérêts, on ne sait vraiment à qui s'adresser, lorsqu'une question grave se pose. On veut, et avec raison, établir les Statuts de la Radiodiffusion. Devant quel ministre exactement ?

De l'Instruction Publique ? — Non ! — Des Affaires Étrangères ? — Non ! — Des Travaux Publics ? — Non ! — Du Commerce ? — Non ! — Du Tourisme ? — Non ! — Des P. T. T. ?

Ce sont les P. T. T. qui semblent détiner jusqu'ici le privilège, et c'est pour cela, sans doute, qu'on n'en finit plus et qu'on a l'étonnement de voir les sociétés intellectuelles d'auteurs être obligées de s'adresser, pour la discussion de ces importants statuts, à l'homme politique chargé de faire non pas respecter les belles-lettres diffusées par l'électricité, mais transporter les lettres tout court par les facteurs.

Pendant qu'on additionnait les sous-secrétaires d'Etat, on n'avait qu'à en ajouter un de plus, qui aurait eu de quoi s'occuper. Il aurait centralisé aussi tout ce qui concerne le cinéma qui, à son tour, ne sait de qui il dépend, ce qui a fait qu'à la dernière promotion rouge si

Informations

A la Chambre

Judi, la Chambre a discuté les conclusions du bureau pour la validation de M. Mazaud, élu député de St-Girons (Ariège).

M. Ybarnegaray demande la nomination d'une Commission d'enquête. Le rapporteur, M. Février, conclut à la validation.

L'enquête est votée par 184 voix contre 160.

Sur la question au sujet de la loi sur les Assurances sociales M. Landry, ministre du travail se félicite des résultats obtenus.

La Chambre a discuté, ensuite, le projet de loi portant ratification de la convention entre l'Etat et la Compagnie française des Pétroles.

La Chambre ne chômera pas ! La conférence des présidents de groupes et des grandes commissions, a décidé de proposer à la Chambre de siéger tous les jours de la semaine, matin et soir, même le lundi matin, le mercredi et le samedi après-midi, et de consacrer toutes les séances à la discussion du budget.

Le vendredi après-midi restera réservé aux interpellations.

Au Sénat

Le Sénat, jeudi, a discuté le projet de loi tendant à faciliter la création d'unions de coopératives agricoles et de coopératives de consommation, en vue de l'abaissement du coût de la vie.

Le projet est adopté.

Le Sénat discute l'interpellation sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour enrayer la baisse de certains produits agricoles et, en particulier, des bois.

Après réponse de M. Tardieu, ministre de l'Agriculture, l'ordre du jour de confiance est voté.

A la Commission d'enquête

Judi, au début de la séance de la commission d'enquête, M. Renaudel s'est plaint que les deux seuls noms des collaborateurs parlementaires de M. Perquel, indiqués dans la presse, aient été ceux de MM. Herriot et Caillaux.

M. Desbats a observé que c'était les seuls noms figurant dans la sténographie de l'audition de M. Perquel.

A la demande de M. Renaudel, la commission a décidé de publier les noms de tous les parlementaires ayant fait des articles pour la feuille financière dont M. Perquel est le directeur, quelle que soit leur nuance politique.

Avances de fonds à l'Allemagne

D'après une information émanant de source bien informée, l'avance de fonds sur les actions privilégiées des chemins de fer d'Empire, qui était négociée par le ministre des finances, aurait été définitivement conclue mercredi.

Le groupe des banques françaises et anglaises, dont les signatures manquaient, aurait donné son adhésion à l'accord.

Suivant l'avis des milieux politiques berlinois, on voit dans cette transaction, une preuve d'un retour de la confiance de l'étranger dans l'Allemagne.

En Espagne

On peut déduire des informations recueillies dans les milieux ministériels et dans les milieux politiques favorables au Gouvernement, que ce dernier ne se sérait peut-être pas décidé à faire les élections, si la note de M. Alba avait été publiée avant que le décret convoquant les Cortés ait paru dans la « Gazette de Madrid ».

L'emprunt de stabilisation roumain

Les journaux déclarent que les négociations de Paris pour la deuxième tranche de l'emprunt de stabilisation sont virtuellement terminées et que le total serait d'environ quarante millions de dollars. Les banques françaises y participeraient pour seize millions de dollars.

Deux pays !

La nuit dernière, les garde-frontières soviétiques ont surpris à Subotari, un groupe de seize personnes qui cherchaient à passer en Roumanie sur le Danube. Les gardes soviétiques ont ouvert le feu et blessé deux réfugiés. La glace s'est rompue et quatre autres se sont noyés. Dix autres ont réussi à atteindre le territoire roumain et se sont livrés aux autorités roumaines.

Il est vrai que Mme de Noailles a bien reçu la croix de Commandeur qui devait être attribuée à Mme Curie.

N'oublions pas, à ce point, sapristi, la science en marche.

Henry DE FORGE.

EN FEU DE MOTS.

— Miss Betty Wilkinson, promise colonel des Cadets de l'Université du Kansas, a sous ses ordres 500 hommes.

— 83 étudiants de l'Université, dans l'Etat de Michigan, ont été arrêtés et écroués à la suite de la découverte d'un grand nombre de bouteilles de spiritueux.

— On annonce la mort, aux Antilles, de Sir Charles Parsons, l'inventeur de la turbine.

— Mme veuve Escande, habitant Aigues-Vives, vient d'atteindre sa centième année.

— Le roi et la reine de Belgique sont arrivés à Dreux pour assister à l'inauguration du Duc de Vendôme.

— Le Pape a parlé jeudi, au monde, par T.S.F. Il a célébré les découvertes dues au génie humain et glorifié la paix.

— On annonce qu'un jeune homme, fils d'un député, aurait enlevé 300.000 livres sterling de la succursale parisienne d'une banque américaine.

NOS ÉCHOS

Précautions.

L'arrestation de l'anarchiste Schirru à Rome, a provoqué une grosse émotion dans les milieux fascistes. On prête en effet à l'agitateur, récemment arrivé des États-Unis, l'intention d'avoir voulu attenter à la vie du Duce... Deux bombes devaient être lancées au passage de la voiture de M. Mussolini sur le parcours qu'elle emprunte habituellement.

Ce ne sont pas les précautions qui manquent pour déjouer, en tout cas, pareille éventualité. Le Palais Chigi, résidence de M. Mussolini, est situé au centre même de Rome, à l'angle du Corso de la place Colonna. Chaque fois que le Duce quitte le palais, il se produit une petite manifestation que connaissent bien les touristes. Par la grande porte ouvrant sur le Corso, deux douzaines d'agents en civil se précipitent en brandissant des cannes : « Place ! Place ! » crient-ils impérieusement. Le Corso est nettoyé en un clin d'œil. Puis une torpédo sort à pleins gaz. Ce n'est qu'une feinte ; la torpédo n'avance qu'en éclaircie. Quelques instants après apparaît une limousine qui, à une allure plus rapide encore, vire devant la Banca di Sconto. C'est le Duce.

Notons que les voitures prennent leur élan du fond de la cour du Palais Chigi.

— Ma sauvegarde, c'est la vitesse, confiait le Duce à un journaliste américain.

Un vieux routier.

Au cours des récents débats au Reichstag, on a pu admirer une fois de plus le calme et la fermeté de M. Loebe, président du Reichstag.

Appartenant, tout comme le président de la Chambre française, au parti socialiste, le président Loebe a été choisi pour ses qualités de « technicien ».

Il n'y a que lui pour couper, retirer ou donner au moment opportun la parole à un député. Il a fait expulser, la semaine dernière, deux racistes, avant que ceux-ci aient pu reprendre leurs esprits.

Redingote, lunettes d'or, un air de magister en rupture de banc, M. Loebe est une figure des plus curieuses de la social-démocratie allemande. Son désintéressement, comme ses convictions, sont bien connus. Une seule passion : la marche.

M. Loebe a fait, à pied, la moitié des routes d'Europe.

Ses adversaires affirment qu'il les a faites en redingote... la même depuis quarante ans.

Une grande qualité.

Harry annonce à sa famille réunie qu'il vient de se fiancer avec Mizzi.

— Ah ! Mizzi, fait d'un air peu enthousiaste la mère de Harry ; ah ! Mizzi !... Mais elle louche !

— Et puis, elle est terriblement disgracieuse, dit une de ses sœurs.

— Et Pon dit qu'elle est désordonnée, ajoute tante Minna.

— Elle n'a pas un sou vaillant, enchérit l'oncle Albert.

— Moi, dit la seconde sœur d'Harry, je lui reproche surtout de se farder outrageusement.

— Le pauvre Harry arrive enfin à se faire entendre :

— Tout ce que vous voudrez, dit-il, mais Mizzi a un avantage inappréciable. — Lequel donc ? interroge d'une seule voix les proches.

— C'est qu'elle n'a pas de famille, fait Harry d'un air candide...

Ça lui apprendra !

A Monte-Carlo. Une dame, à la roulette, tient à la main un billet de cent francs et paraît hésitante sur la façon dont elle doit le jouer. A côté d'elle, un monsieur lui conseille :

— Jouez le numéro qui correspond à votre âge, madame, cela porte bonheur.

— Vraiment ? fait la dame.

Et elle place son billet de cent francs

DERNIÈRES NOUVELLES DE GENÈVE

Le groupe cadurcien pour la Société des Nations s'était promis de tenir le grand public au courant des travaux qui tendent à l'organisation de la paix ; il tient à souligner l'importance de la dernière session de l'Assemblée de Genève et il a chargé un de ses secrétaires de rédiger l'étude suivante que nous portons à la connaissance de nos lecteurs.

On sait qu'un groupement s'est constitué à Cahors, dans le cadre de l'Association française pour la Société des Nations, afin de coordonner toutes les forces qui militent en faveur de la paix, afin d'entretenir autour du grand organisme de Genève une atmosphère de générosité populaire, chaleureuse et active. Diverses manifestations sont envisagées dont nous ferons connaître le programme, en temps utile. Mais, dès maintenant il convient de rappeler et de résumer l'œuvre accomplie il y a quelques semaines, lors de la dernière session de la Société des Nations. Il importe, en effet, qu'un public de plus en plus large soit informé d'une façon de plus en plus précise des questions qui s'agitent à Genève.

On ne dira jamais assez que la guerre résulte le plus souvent de l'ignorance des grandes affaires internationales. Les démocraties repliées sur elles-mêmes, indifférentes à l'action de leurs diplomates, qu'elles considèrent trop souvent comme des techniciens, dont la tâche s'exerce dans un domaine lointain et pour ainsi dire réservé, sont, en période de crise, à la merci de réflexes nerveux trop accusés et elles peuvent être brusquement précipitées dans la guerre. L'opinion française doit suivre très attentivement des débats dont l'enjeu reste essentiel ; adversaires et partisans de la Société des Nations reconnaissent aujourd'hui que les conversations de Genève constituent une pièce maîtresse dans l'échiquier diplomatique du monde. Depuis le traité de Versailles, et surtout depuis les accords de Locarno, en 1925, c'est à Genève que se cristallisent les efforts tentés pour reconstruire l'Europe moderne. Une sorte de grand concile des peuples est installé là-bas de manière quasi permanente et tous les Etats, même ceux qui ne participent pas aux travaux de l'Assemblée, observent, surveillent, — souvent avec passion, — l'activité de la Société des Nations.

L'année 1930, — il est déjà banal de le proclamer, — a apporté de cruelles déceptions aux amis de la paix. La détente franco-allemande, brusquement arrêtée après l'évacuation de la Rhénanie, la campagne ardente entreprise par l'Italie en faveur de la révision des traités de 1919, l'action sourde, mais efficace de la Russie pour entretenir le mécontentement agressif de certaines nations européennes, l'isolement diplomatique poursuivi en Orient avec une ténacité redoutable par le fascisme italien, les prodromes d'une crise économique, dont l'ampleur apparaît exceptionnelle, tout concourt à inquiéter les esprits. La France mérite tristement sa solitude, car elle ose à peine compter sur la collaboration d'une

Angleterre morose, gouvernée par des travaillistes puritains, qui sont sans sympathie directe pour notre esprit latin et qui ont, par ailleurs, la cruelle fortune d'assister, impuissants, au déclin de leur Empire. L'irritation croît, un cliquetis d'armes retentit en Europe, les hurlements de mort que font entendre les bandes de Hitler grisées par leur magnifique succès aux élections de septembre, vont jusqu'à troubler les partis moyens en Allemagne. On parle de suspendre les paiements du plan Young, de rouvrir, — fut-ce avec quelque violence — la question des frontières polonaises.

Genève : Janvier 1931 : comment Briand dans une atmosphère aussi fiévreuse va-t-il pouvoir développer son projet d'Union Européenne ? Le Ministre Curtius a passé plusieurs nuits à étudier dans leurs moindres détails les incidents qui viennent d'ensanglanter la Haute-Silésie polonaise : il va plaider solennellement devant l'Assemblée de Genève pour ses compatriotes brimés et meurtris par la d'insupportables frontières. Une session s'ouvre qui semble vouloir décourager les plus optimistes.

Eh ! bien, Genève, et il faut le dire très haut, a provoqué dans la situation internationale une détente sensible. Il serait puéril de croire que les nuages se sont dissipés, mais on ne saurait contester que l'air est singulièrement plus respirable qu'en décembre.

Tout d'abord le projet de l'Union Européenne n'est pas enterré et il semble même que la gravité de la situation économique ait rallié à ce projet bien des esprits qui s'étaient montrés fort peu épressés lors des toutes premières discussions. Aussi bien reconnaitrons-nous que la diplomatie française a subi cependant dans cette affaire un échec assez sérieux. La Russie et la Turquie, qui ne sont pas membres de la Société des Nations, ont été invitées à collaborer aux travaux de la Commission Européenne, malgré les efforts de nos délégués pour que des contacts ne soient pas immédiatement pris avec ces deux puissances. Les interventions subtiles, brillantes et ingénieuses du Ministre italien Grandi ont entraîné la majorité des nations européennes à lancer cette double invitation à la Russie et à la Turquie, et on peut se demander si des considérations quelque peu étroites et inopportunes ne nous guident pas dans cet aigre ostracisme, dont nous faisons preuve vis-à-vis des régimes anti-parlementaires de Mustapha Kemal et de Staline.

Des conversations ont été aussi échangées au sujet de la conférence générale du désarmement qui doit avoir lieu l'année prochaine. Nous insistons pour que le Ministre Tchecoslovaque Benès préside cette conférence. Les Italiens nous opposent, et semble-t-il avec succès, un président américain. Répétons bien, cependant, que dans cette double question de l'Union Européenne et du désarmement, le seul fait que la continuité des travaux est assurée apparaît déjà comme un symptôme extrêmement réconfortant.

— Pas tant que cela, cher monsieur, pas tant que cela, répond le padre. Et la plupart, voyez-vous, exagèrent encore !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! répondit le noir en riant de toutes ses dents. Pas de crocodiles !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

— Tu en es sûr ?

— Non, sir ! Crocodiles très malins : eux ficher le camp devant gros requins !

Chronique du Lot

DERNIÈRES NOUVELLES DE GENÈVE

(Suite de l'article de première page)

Mais il y a lieu d'enregistrer des résultats beaucoup plus encourageants pour ce qui est du conflit germano-polonais. Curtius a présenté avec mesure les plaintes et les revendications de la minorité allemande en Pologne; le ministre polonais Zaleski, de son côté, a répondu sans trop de nervosité et la question a perdu quelque peu d'acuité. Lorsqu'on sait le déluge d'injures dont la presse allemande couvrait, il y a six semaines encore, la Pologne et qu'on constate aujourd'hui le ton relativement modéré des mêmes journaux (quelques-uns ont reconnu que Zaleski s'est comporté en « bon européen »), on ne peut pas ne pas être frappé par les changements survenus et c'est en grande partie l'atmosphère de Genève qui les a provoqués.

Une évolution lente, mais certaine, se produit en ce moment dans l'esprit des dirigeants du Reich. Ils ont compris à Genève tous les dangers que pouvait présenter pour l'Allemagne un politique de brusquerie, d'intimidation et d'équivoques alliances. Dans des contacts internationaux où la courtoisie est de rigueur, ils se sont quelque peu humanisés. Le centre allemand, les partis de la bourgeoisie moyenne tendent à se désolidariser et cela de façon très nette, de l'esprit qui anime les Hitleriens. Le chancelier Brüning vient de prononcer en Saxe des discours extrêmement sévères contre les fureurs démagogiques des nationaux-socialistes. De leur côté, les chefs du centre catholique ont désavoué les méthodes et les principes du « racisme ». Les nationalistes allemands, du groupe Hugenberg, et les nationaux-socialistes de Hitler ne sont pas trompés sur l'origine de pareils discours. Ils ont déposé à la Commission des Affaires Etrangères du Reichstag une motion demandant que l'Allemagne se retire de la Société des Nations. Cette motion, qui d'ailleurs ne sera pas votée, est le plus bel hommage rendu à Genève.

Cet exposé est nécessairement sec et incomplet; il ne vise au surplus qu'à une information toute objective; il rappellera cependant et d'une manière que nous croyons directe, l'importance qui s'attache à la Société des Nations. Tous ceux qui souhaitent une existence laborieuse et tranquille dans le cadre de la sécurité nationale se doivent de collaborer à un mouvement d'opinion qui, si modeste qu'il soit, fortifie l'efficacité de Genève.

L'action parlementaire de l'Entente paysanne

Ainsi que nous l'avions annoncé, mercredi 11 février, M. Tardieu, ministre de l'Agriculture, a reçu la délégation du groupe interparlementaire d'Entente Paysanne qui l'a entretenu de ce qui suit.

1° Aménagement des chemins ruraux dans le plan de l'outillage national et facilités à accorder pour les prestations en nature.

2° Que soit évitée l'importation massive des pores et salaisons étrangers.

3° Que dans la composition du Conseil national économique l'agriculture reçoive une plus large représentation; que notamment il y ait des délégués des Chambres d'agriculture et si possible un délégué de l'Entente Paysanne.

4° Que soit introduite dans la loi des finances la proposition de Monzie concernant l'exemption des droits de succession en faveur de la propriété paysanne.

M. Tardieu a répondu que l'Entente Paysanne et son groupe interparlementaire pouvaient être assurés de toute sa bienveillance et qu'il ferait ce qui est en son pouvoir pour qu'aboutissent ses justes revendications.

A l'issue de cette audience, MM. Yvon Delbos, Tremintin et Jacquet ont été reçus par M. François Poncet, sous-secrétaire d'Etat à l'Economie nationale, qui a promis à son tour :

1° Son appui pour la réalisation des questions exposées ci-dessus;

2° D'intéresser le gouvernement au projet Yvon Delbos et plusieurs de ses collègues concernant la réassurance contre les calamités agricoles.

Assurances sociales

Pour éviter des erreurs et des doubles immatriculations, les employeurs sont invités à demander aux salariés qu'ils embauchent leurs cartes et feuillets d'Assurances Sociales qui ont dû leur être délivrés par leur dernier patron.

D'autre part, pour permettre au Service de suivre les salariés les employeurs sont priés de faire connaître les départs de leurs salariés comme les nouveaux embauchages.

Le mauvais temps

Encore deux bien tristes journées : jeudi et vendredi.

Mais, jeudi, le temps fut, particulièrement, mauvais. La pluie est tombée durant la journée, la soirée et la nuit, et un vent violent n'a pas cessé de souffler.

Les fêtes de Carnaval qui commencent, dimanche, ne s'annoncent pas brillantes.

D'ici là, il faut espérer que la température sera revenue au beau.

Au Sénat

Le groupe de la Gauche démocratique du Sénat a constitué son bureau.

Nous sommes heureux de relever le nom de M. Loubet, le dévoué sénateur du Lot qui a été élu questeur.

Pour que les femmes votent

MM. Lamazou, Betheder, Ybarnegaray et M. de Monzie ont déposé une proposition de résolution invitant le gouvernement à déposer un projet de loi qui accorderait le droit de vote aux femmes, pour toutes les consultations relevant du suffrage universel.

En vertu du règlement de la Chambre, si la proposition n'est pas adoptée ou si elle est repoussée, les auteurs auront le droit, au bout de quatre mois, d'en réclamer la discussion immédiate.

Les auteurs du projet de loi ont déclaré qu'ils comptaient formellement user de ce droit.

Ecole de perfectionnement des Commandants de réserve de Montauban

Il est rappelé à MM. les Officiers de réserve inscrits à l'Ecole des Commandants de Montauban, que la prochaine séance aura lieu le jeudi, 19 février, à 10 heures et 14 heures, au Cercle Militaire.

Gendarmerie

M. Castané, gendarme à Bretenoux, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Société des Etudes du Lot

La commission du Bulletin s'est réunie le jeudi, 29 janvier 1931, à 13 h. 30, au siège de la Société.

Etaient présents : MM. Daynard, président, Guilhamon, Bergon, Calmon, Lamblot, Rajade, D'Fourgous.

M. Guilhamon présente les travaux susceptibles d'être imprimés dans le Bulletin, pendant l'année 1931.

Après échange de vues, l'Assemblée a décidé que serait immédiatement entreprise l'impression de deux travaux importants : « Bibliographie du département du Lot », par M. J. Calmon, et « l'Essai sur une école de sculpture ornementale quercynoise », par M. l'abbé Depeyre; et qu'en même temps sera continuée la publication des travaux de M. le Chanoine E. Sol « Dans la tourmente révolutionnaire », et de M. Palame « Inventaire du Fonds Creil ».

Viendront ensuite les Etudes de M. le Chanoine A. Poissac sur « La prise du château de la Popie à Saint-Cirq, en 1438 », de M. A. Viré sur « Les monnaies trouvées à Marmillac », et de M. Marqué sur « Toponymie quercynoise ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Secrétaire général :

H. GUILHAMON.

L'Association centrale des coopératives laitières du Sud-Ouest et le statut fiscal des Coopératives.

Nous avons déjà eu l'occasion d'insérer plusieurs fois les vœux de cette importante association, qui groupe plus de 5.000 producteurs de lait de la Gironde aux Pyrénées.

Nous donnons aujourd'hui la dernière décision adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'Association Centrale des Coopératives Laitières du Sud-Ouest, réuni à son siège social, 3, Boulevard Riquet, le 18 janvier 1931. Cette motion qui concerne le statut fiscal des coopératives a été communiquée à tous les parlementaires du Sud-Ouest. En voici la teneur :

« Le Conseil d'Administration de l'Association Centrale des Coopératives Laitières du Sud-Ouest, réuni à Toulouse, le 18 janvier 1931, constate contre les demandes illégales du Fisc, réclamant le paiement de l'impôt foncier sur les bâtiments et de main-morte à certaines coopératives adhérentes :

« Rappelle que, conformément à l'article 32 de la loi du 5 août 1920, les coopératives agricoles de transformation et de production sont complètement exonérées de ces impôts ;

« Signale, dans cet ordre d'idées, à toutes fins utiles, que deux parmi les coopératives associées du Sud-Ouest, celles d'Artix (B.-P.) et de Cazaubon (Gers) ont été contraintes, la dernière, depuis plus de dix ans, à payer lesdits impôts qui n'étaient pas dus ;

« Espère que les Pouvoirs Publics prendront toutes mesures adéquates pour mettre fin à cet état de choses. »

Sous une charrette

M. et Mme Poudjate, propriétaires, allaient chercher du bois avec une charrette attelée de deux bœufs, lorsque les bœufs prirent peur et s'emballèrent, sur la route de Martel.

Mme Poudjate fut renversée et la charrette lui passa sur les jambes.

Mme Poudjate a été assez gravement blessée.

Tombé dans un puits

Deux ouvriers, travaillant au pont de Castelnaud, descendaient par une échelle dans un puits, lorsqu'ils glissèrent et tombèrent d'une hauteur de 8 mètres environ.

L'un a été blessé à un bras, l'autre a une épaule fracturée.

Leur état, toutefois, n'aura pas de suites graves.

Cour d'assises du Lot

Voici la liste des jurés pour la session des assises du premier trimestre 1931. Ces assises doivent s'ouvrir à Cahors, le lundi 23 mars 1931, sous la présidence de M. Ménic, conseiller à la Cour d'Agen, assisté de M. Mabrieu, président du tribunal de Cahors, et de M. Devals, juge au même siège.

Jurés titulaires

M. Teysseir Bertrand, propriétaire, à Masclat ;
M. Laubat Edouard, instituteur en retraite, à Cahors ;
M. Boudou Franck, propriétaire cultivateur, à Linac ;
M. Gisbert Jean-Joseph, propriétaire cultivateur, à Flaugnac ;
M. Clément Paul, capitaine en retraite, à Cahors ;
M. Capus Roger, négociant, à Cahors ;
M. Vidal Albert, agent-voyer, à Lacapelle-Marival ;
M. Biat Henri, propriétaire à Cardailiac ;
M. Delahut Louis, agent-voyer en retraite, à Gourdon ;
M. Sirvain Marcelin, propriétaire cultivateur, à l'Hospitalet ;
M. Pugnât Joseph-Adolphe, cultivateur, à Payrac ;
M. Rouges Alfred-Adolphe, cultivateur, à Montlauzun ;
M. Lacroix Antoine-Jean, maire, à Luzzech ;
M. Moulhavyr Joseph-Louis, industriel, à Saint-Cirq-Lapopie ;
M. Gipoulou Jean, industriel, à Castelnaud ;
M. Mercier Auguste, employé à la mairie, à Cahors ;
M. Lola Paul, propriétaire et maire à Saint-Martin ;
M. Laporte Jean, charbon, à Saint-Médard-Nicourby ;
M. Lagarrigue Léopold, maire d'Espédaillac ;
M. Gineste Philippe, propriétaire, à Le Bourg ;
M. Delmas Pierre, maire de Montvalent ;
M. Moraud, Marie-Anne-Françoise-Maurice, notaire, à Guignac ;
M. Rouchayrolles Alithe, maire de Sabadel-Lauzès ;
M. Leymarie Louis-Antoine, cultivateur, à Meyronne ;
M. Giustiniani François, secrétaire de la Chambre de commerce de Cahors ;
M. Mazelié Elie, employé des contributions directes, à Cahors ;
M. Biard Elie, maire de Sarzac ;
M. Soulié Joseph-Hippolyte, cultivateur, à Cénévières ;
M. Soulié Jean, vétérinaire, à Catus ;
M. Caminel Ernest, propriétaire à Aujois ;
M. Landes Joseph, agriculteur, à Ladirat ;
M. Laviale J.-B.-Georges, propriétaire cultivateur, à Castelnaud ;
M. Salgues Jean-Baptiste, propriétaire, à Saint-Médard-de-Catus ;
M. Poudjate Albert, notaire, à Cazals ;
M. Loty Louis-Joachim, propriétaire, à Saint-Laurent-les-Tourms ;
M. Lavergne Frédéric, agriculteur, maire de Saint-Hilaire-Bessonnies.

Jurés supplémentaires

M. Lamblot Armand, lieutenant-colonel en retraite, à Cahors ;
M. Vaures Jean, négociant, à Cahors ;
M. Rigal Camille, négociant, à Cahors ;
M. Bris Henri-Joseph, plâtrier.

LES NOUVEAUX MESSIEURS PASSENT A CAHORS

Les Enfants du Quercy à Toulouse

Samedi, 31 janvier, étaient réunis dans la vaste salle du café Lafayette, à Toulouse, la plupart des membres, et leurs familles, de l'Amicale des Enfants du Quercy, pour y fêter la réorganisation de cette Société.

La soirée comportait un brillant concert où il nous fut donné le plaisir d'entendre plusieurs artistes réputés, entre autres M. Lerbey, le ténor bien connu ; Mme Pélaprat, dans ses chansons poitaises ; Mlle Vitrac, Mme Lajauzie, du théâtre du Capitole ; M. Cures, dans ses chansons quercynaises, de même que Mme Beaulieu-Baron, professeur de piano, premier prix du Conservatoire.

Après le concert eut lieu un grand bal qui fut des plus animés et où, jeunes et vieux, s'en donnèrent jusqu'à une heure très avancée de la nuit, les danses anciennes alternant avec les nouvelles.

Une distribution de pochettes surprises termina cette brillante fête de famille à laquelle s'étaient rendus un très grand nombre de Quercynois, habitant Toulouse, qui furent tous très heureux et enchantés, de se retrouver enfin réunis, souhaitant que la Société organise souvent de pareilles réunions où les Enfants du Quercy se rendront toujours plus nombreux.

Avant de terminer, félicitons, comme il convient, le Comité tout entier de sa belle organisation, notamment MM. Basset, secrétaire, et Cures, trésorier-adjoint, qui se dépensèrent, sans compter, pour la réussite de la fête. N'oublions pas, non plus, M. Thinières, le distingué et sympathique président, qui eut un mot aimable pour tous les invités et invitées.

Un sauveteur

Le sauveteur des bronches, pour tous les enrhumés, tous les toussoteurs, ce sont les comprimés de Broncodyl, qui arrêtent le toux en quelques heures et jugulent un rhume en trois jours. Toutes pharmacies et pharmacie Fayret à Cahors.

Il n'y a pas de crise... pour le commerçant qui utilise la camionnette

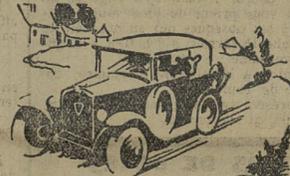
250 kgs. 5 cv.

12.900 frs (payable en 24 mois)

ni pour le propriétaire d'une conduite intérieure 5 cv. 4 places

16.200 frs (payable en 24 mois)

Quand les affaires ralentissent, ils ne supportent pas inutilement la charge d'un véhicule important



la 5 cv. Geugnot

est toujours la voiture la plus économique du monde. A114b.

CAHORS

A QUELLE ÉPOQUE REVENONS-NOUS ?

Les journaux publient l'information officielle suivante, qui, comme dirait un soldat de 2^e classe, n'est pas dans une muserie !

Nous la donnons à titre de renseignement, — puisqu'aussi bien elle a été publiée par d'autres confrères, — à seule fin que l'on ne pense pas que nous plaisantons.

Voici la note :

« L'Administration des P. T. T. fait remarquer à son personnel que les dames qui désirent contracter mariage ne demandent pas toujours en temps utile à leurs chefs l'autorisation obligatoire. La plupart ne remplissent cette formalité qu'à une date trop rapprochée de la cérémonie, et, en conséquence, l'Administration n'a pas le temps nécessaire pour faire procéder par la préfecture de police à une enquête de moralité sur le futur conjoint.

« Il est donc prescrit aux « agents féminins » de déposer la demande en question un mois au moins avant la date du mariage.

« Le mariage ne devra pas avoir lieu sans l'autorisation réglementaire, sous peine d'observations très sévères.

« D'autre part cette autorisation ne peut être accordée aux dames du grade de receveuse, si elles doivent épouser un officier de la police judiciaire ou un étranger, même si les intéressées conservent la nationalité française. Pour le cas où elles passeraient outre, elles seraient changées d'emploi.

« L'Administration des P. T. T. a ses raisons pour adresser pareille circulaire. Nous les comprenons sans les comprendre, tout en les comprenant.

« A vrai dire, nous n'y comprenons rien. Notre jugeotte, une fois de plus, est en défaut !

« Et c'est pourquoi, simpliste, nous demandons à l'Administration des P. T. T. comment elle n'a pas rédigé, envoyé une circulaire relative aux mariages des commis, contrôleurs, receveurs, inspecteurs, directeurs des P. T. T.

« Ah ! vraiment ! La logique l'exigeait. La logique n'est pas, souvent, administrative.

« Jadis un règlement exigeait qu'un officier ne devait, ou ne pouvait se marier qu'autant que la fiancée put lui apporter une dot, dont le minimum, du reste, était fixé !

« Ce règlement n'existe plus, paraît-il ! Et les dames au service des P. T. T. devront choisir entre les prétendants à leur main ? Et s'il n'y en a qu'un ?

« Quel est ce célibataire endurci qui a pu rédiger pareille circulaire ?

« Est-ce que, par hasard, il voudrait que les employées des P. T. T. fussent, comme étaient, jadis, les prêtresses de Vesta ?

« Celles-ci étaient chargées d'entretenir le feu sacré chez les Romains. Et elles devaient être... célibataires ! Garder leur vertu, quoi !

« Est-ce que l'Administration des P. T. T. a besoin de « Vestales » ?

« Il faut bien rire, quelquefois, surtout en ce temps de crise économique, de vie chère ! L. B.

IMPASSIBLE DEVANT LA MORT

Le Diable frappe et anéantit tous les corps en six jours pour toujours. 3fr. 95 Pharmacie Weinmann à Epernay, et toutes pharmacies. Mals attention !... Exigez « Le Diable » A Cahors pharmacie Orliac.

A la Préfecture

Mercredi soir, le personnel de la Préfecture était réuni dans un des salons pour offrir à M. Paul Bert, le distingué préfet du Lot la croix de la Légion d'honneur.

M. Martin, secrétaire général, en termes empreints d'une réelle sympathie, se fit l'interprète de tout le personnel pour adresser à M. Paul Bert de vives félicitations et pour lui remettre une superbe croix ornée de diamants.

M. Paul Bert remercia chaleureusement le personnel de son attention et de ses bons sentiments à son égard et l'assura de toute sa sympathie.

Par les soins de Mlle Paul Bert, un buffet bien garni avait été dressé auquel firent honneur les invités.

« Nous renouvelons à M. Paul Bert nos félicitations pour la distinction dont il a été l'objet de la part du Gouvernement de la République.

Probité

M. B..., courtier en truffes, se trouvant à Martel, perdit son portefeuille contenant une somme de 12.000 fr.

Le portefeuille fut trouvé par la propriétaire de l'hôtel du Cheval Blanc, qui s'empressa de le remettre à M. B...

Une auto dérapée

MM. Baron, proviseur, et Torelli, économiste au lycée Gambetta se rendaient à Toulouse, dans une auto pilotée par M. Baron.

Après avoir traversé Montauban, la voiture dérapa et se renversa.

M. Torelli a été sérieusement blessé à une jambe, et M. Baron a reçu quelques contusions qui sont peu graves.

Tous les deux ont été ramenés à Cahors dans la voiture d'un touriste qui passait sur la route après l'accident.

Nous adressons à MM. Baron et Torelli, nos meilleurs souhaits de prompt rétablissement.

Une autre auto se renverse

Le même jour, M. Flottes, inspecteur d'académie et M. Depain, surveillant à l'Ecole normale, se rendaient, également, à Toulouse, en auto, lorsqu'arrivé près de Ventailiac, l'auto dérapa et se renversa.

Mais MM. Flottes et Depain n'eurent aucun mal.

EDEN

SAMEDI 14, DIMANCHE 15, JEUDI 19

Un grand film, un chef-d'œuvre

Les Nouveaux Messieurs

d'après la pièce de Robert de Flers, de l'Académie Française et F. de Croisset, interprété par les vedettes Gaby Morlay, Henry Roussel et Albert Préjean.

Prix des places : Loges et balcons, 4 fr. Réservées, 3 fr. 50. Premières, 3 fr. Secondes, 2 fr. 50. Parquet, 2 fr.

MARDI-GRAS

GRAND BAL

Matinée et soirée

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 7 au 14 février 1931

Naissances

Laur Marie-Rose, rue P.-Wilson.
Blatzezyk Boleslavo, rue P.-Wilson.
Martos Maria, rue P.-Wilson.
Fourniols Roger, rue P.-Wilson.
Avérous Janine, rue P.-Wilson.

Mariages

David René, maçon et Roussy Louise, robeuse.
Poirier Georges, électricien et Frayssé Fernand, s. p.

Calvet Irénée, employé de Banque et Laborde-Lagrange Juliette, employée auxiliaire à la Trésorerie Générale du Lot.

Brigidou Pierre, représentant de commerce et Blanc Jeanne, s. p.

Décès

Dupuis Jacques, chauffeur, 55 ans, rue des Boulevards, 20.
Mèges Gustave, domestique, 77 ans, rue Wilson.

Grimaud Léopold, s. p., 60 ans, rue Clemenceau, 12.
Toscaen Marie, Vve Barrascou, s. p., 92 ans, rue Pierre-de-Bernies, 2.
Tiemoko-kone, soldat au 16^e R. I., 21 ans, rue P.-Wilson.

Cambou Anna, s. p., 82 ans, rue Wilson.
Ausset Alexis, s. p., 79 ans, rue Wilson.
Mandelli Pierre, ancien négociant, 78 ans, Boulevard Gambetta, 22.
Vidal Sophie, Epouse Jarry, s. p., 78 ans, rue Labarre, 4.

PALAIS des FÊTES

SAMEDI et DIMANCHE (matinée, soirée)

Pola Négre

AMOUR D'ACTRICE

Grand film sonore

Attraction. — Mlle Lucienne Boyer chantera « Prenez mes roses ».

POUR LES GRANDS ET LES PETITS :

La Revue des Gosses

Film sonore, parlant et chantant, entièrement joué par des enfants de 6 à 12 ans.

Dessins animés, sonore. Actualités parlantes et sonores

GRAND BAL

DIMANCHE, en matinée (à partir de 3 heures) et en soirée à 9 heures

ET LE MARDI-GRAS

Matinée et soirée

LES MEUBLES

BOUZERAND & BERNÈS, Cahors

sont garantis pour toujours

MAISON DE CONFIANCE

LA PLUS IMPORTANTE

Fondée en 1828

Livraison franco : 7 Départements

Mutualité scolaire

Le Conseil d'administration de la Mutualité scolaire s'est réuni jeudi, à Cahors, sous la présidence de M. Doumer, inspecteur primaire.

48 demandes de secours pour maladie ont été examinées. Une somme de 2.500 francs est répartie, conformément aux statuts, aux sociétaires.

Le Conseil d'administration envisage les répercussions que les Assurances Sociales peuvent avoir sur le fonctionnement de la Mutualité scolaire.

Cours complémentaire de Jeunes Filles

Au moment de la constitution des dossiers en vue du Concours des Bourses (1^{re} et 2^e séries), il peut être utile de donner quelques précisions aux familles désirant que leurs enfants poursuivent leurs études d'Enseignement primaire supérieur au Cours complémentaire de Jeunes Filles de Cahors.

Jusqu'au dernier concours, en avril 1930, il ne pouvait être accordé que des bourses d'Entretien dont le montant peut varier de 300 à 1.200 fr.

Mais aujourd'hui que l'Internat municipal annexé au Lycée de Jeunes Filles admet des élèves du Cours complémentaire, les candidates, n'habitant pas Cahors, doivent demander des bourses d'Internat, plus avantageuses pour elles puisque ces bourses peuvent varier entre la moitié et la totalité du prix de pension.

Pour tous autres renseignements, Mme la Directrice du Cours complémentaire de Cahors se tient à la disposition des familles intéressées.

Obseques

Vendredi soir à 15 heures ont été célébrées les obsèques de M. Paul Mandelli, dont nous avons eu le regret d'annoncer le décès.

Une nombreuse assistance a suivi le char funèbre, qui était recouvert de couronnes et a témoigné à M. Mandelli, à la famille de vives sympathies.

Nous renouvelons à Mme veuve Mandelli, à M. et Mme Mandelli, à Mlle Mandelli, à la famille, nos sincères condoléances.

Perquisition

Le Parquet a fait procéder à une perquisition, à Cahors, au domicile d'un démarcheur de l'Association foncière immobilière.

Il a été saisi diverses pièces comptables.

Pour cafards, ETO à 2,50. Pour les rats VIRUS ROUGE Ampoule à 4,50.

Pharmacies, drogueries, herboristeries. — OLIVIER, Avignon.

SUZE

Apéritif à la gentiane



Les

AVENIR CADURCIEN

Bal du Mardi-Gras

Voulant célébrer les fêtes du Carnaval, notre société musicale l'Avenir Cadurcien offrira le Mardi-Gras à ses membres, patrons et honoraires, une matinée et soirée dansante, parée et masquée, dans la vaste salle du Palais des Fêtes, mise gracieusement à sa disposition par le sympathique Directeur, M. Feydel.

Pour permettre à ceux qui ne sont pas encore membres patrons et honoraires d'y assister il sera perçu un droit d'entrée de 2 fr. pour les dames et de 3 fr. pour les messieurs et les travestis.

Un orchestre imposant et de choix, sous la direction de M. Rivière, fera tourbillonner les couples qui, nous espérons, seront nombreux, de 16 h. 30 à 18 h. 30 en matinée et de 21 h. à 1 h. en soirée.

Jeunesse, préparez vos costumes. Grâce à notre vieille société musicale, on dansera, on s'amusera le mardi-gras au Palais des Fêtes.

Orage de grêle

Vendredi soir, à 5 h. 10, Cahors a été enveloppé par de gros nuages qui créverent.

Et ce fut une trombe de grêlons qui s'abattirent sur la ville.

En quelques secondes, les rues étaient recouvertes d'une couche épaisse de grêlons.

L'orage ne dura que quelques minutes. Mais ceux qui le subirent, peuvent dire qu'il était temps qu'il prit fin.

La truffe

Au marché de mercredi, 11 février, à Martel, il y a eu un apport de 400 kilos de truffes, qui ont été vendues de 45 à 50 francs, maximum le kilo.

Recensement de la population en 1931

Le dénombrement de la population devant s'effectuer le 8 mars prochain, les personnes susceptibles de prêter leur concours à la Municipalité pour les diverses opérations de ce recensement sont invitées à se présenter à la mairie (Bureau du Secrétaire général).

Les Sports

Frégate cadurcienne

Dimanche dernier, la F. C. jouait en match amical à Catus. Favorisé par un temps magnifique, un nombreux public vint s'installer sur les touches. La partie se déroula sans le moindre incident, et c'est sans gros efforts que nos soccers remportèrent la victoire. Après le match, nos vaillants équipiers donnèrent de l'entraînement à un bal improvisé et, tard dans la soirée, nos représentants rentrèrent à Cahors.

Signalons qu'afin de développer le sport chez les jeunes, la F. C. fit suivre dans son déplacement un certain nombre de jeunes gens de 12 à 14 ans, qui firent comme leurs aînés en jouant avec des Catusiens de leur âge. Ils sont peut-être de futurs champions ?

A FIGEAC.

Championnat de France. — Nous approchons à grand pas de cette après-midi du 15 février où pendant 30 minutes, dans le rectangle vert de Londieu, devant une affluente toujours plus nombreuse, se disputera la rencontre qui opposera deux comités dans un match éliminatoire. Brioude nous arrive précédé d'une juste réputation. Cinq fois champion, le club brioudeux tentera demain sa chance avec ardeur, mais aussi avec loyauté, car les représentants du Centre ont la réputation de jouer du beau rugby, exempt de toute brutalité. Le groupe pense opposer sa toute première équipe qui fit contre les champions Millavois une si belle exhibition.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des Pharmacies sera assuré le dimanche 15 février 1931 par la

Pharmacie GAYET

rue Clemenceau et le mardi 17 février 1931 par la

Pharmacie FAYRET

Boulevard Gambetta

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montrater

Obsèques. — Ces jours derniers, ont été célébrés les obsèques de M. Mirassou, décédé après quelques jours de maladie.

M. Mirassou était un des principaux membres de la Société de secours mutuels de notre commune. Il jouissait de l'estime et de la sympathie générales.

Aussi bien, une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre du regretté disparu, dont nous prions la famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Lalbenque

Nécrologie. — Mercredi soir, est décédé, après une courte maladie, Guiraudie Jean, ancien cantonnier à la retraite, à l'âge de 74 ans.

Un cortège nombreux l'a accompagné à sa dernière demeure.

Tous les camarades et chefs de canton en activité ou à la retraite avaient tenu, par leur présence et par une belle couronne, à marquer l'estime qu'ils avaient pour leur ancien collègue.

Nos condoléances aux familles Guiraudie, Rodolose, Cloup, Miquel, que met en deuil son décès.

Tribunal de simple police. — Dans sa dernière audience, le Tribunal a prononcé 15 condamnations, variant de 3 fr. à 6 fr. d'amende pour contravention au Code de la Route, et une amende de 11 francs, à un jeune homme pour charivari.

Duravel

Hyménée. — Jeudi, 12 février, a été célébré le mariage de Mlle Juliette Ferré, aide des P. T. T. à notre bureau, avec M. Pierre Calvet, de Penne (Lot-et-Garonne).

Le temps, malencontreusement, très maussade et même pluvieux n'a pas favorisé la cérémonie, et ne rehaussait pas l'éclat des chères toilettes.

La salle des mariages, à la mairie et l'entrée étaient superbement fleuries et décorées par les soins de Mme T...

L'église, également, était artistement enjolivée et ornée.

La quête, pour la caisse des écoles a rapporté 19 fr. 35, merci.

REMERCIEMENTS

Madame veuve Paul MANDELLI, née GOULARD ; Madame et Monsieur Pierre MANDELLI, bijoutier ; Mademoiselle Madeleine MANDELLI ; Mesdemoiselles Pierrette, Suzanne, Janine MANDELLI ; Monsieur Pierre MANDELLI ; Madame veuve GOULARD ; Monsieur Jacques GOULARD ; Les familles RIVA d'Avignon et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Arrondissement de Figeac

Figeac
Foire renvoyée. — Nous rappelons que la foire de Figeac qui devait avoir lieu le 15 février se tiendra lundi, 16 février.

Championnat de France. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Cahors

Avis aux contribuables. — M. le Maire de Cahors rappelle à MM. les commerçants et industriels qu'ils doivent déposer avant le 1^{er} mars, au receveur-contrôleur la déclaration de leurs bénéfices commerciaux ;

Que les assujettis à l'impôt des bénéfices des professions non commerciales et à l'impôt général sur le revenu, doivent souscrire avant la même date la déclaration de leurs revenus.

Il informe en outre, les propriétaires exploitants, fermiers et métayers, assujettis à l'impôt sur les bénéfices agricoles, qui désirent bénéficier du coefficient réduit, applicable aux terres labourables en vertu de la loi du 29 décembre 1929, art. 3, modifié par la loi du 31 mars 1930, art. 9, qu'ils doivent adresser au contrôleur, dans les deux premiers mois de l'année de l'imposition une déclaration indiquant la contenance et le revenu cadastral de leurs terres labourables.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Concert-Bal de P. U. S. Gourdonnaise. — Nous informons le nombreux public qui assistera à cette soirée, qu'elle commencera à 8 h. 30 précises, afin de ne pas retarder l'ouverture du bal qui suivra.

Rappelons le prix d'entrée : Messieurs, 6 fr. ; Dames et membres honoraires, 3 fr.

Martel

Distinction honorifique. — Nous sommes heureux de mentionner que notre excellent compatriote M. Louis Calame vient de recevoir la médaille de bronze de la Prévoyance sociale.

Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Vigouroux, le sympathique receveur des P. T. T. de Martel.

Son père est décédé, à l'âge de 80 ans. Nous prions M. Vigouroux et sa famille d'agréer nos vives sympathies.

Dégagnac
Un dernier mot. — Au sujet de l'incident survenu dans l'établissement de la liste électorale, Mme Lavergne, secrétaire de la mairie, reconnait, mais avec de prudentes réserves, que « qu'il y a eu des omissions parmi les additions des jeunes électeurs ».

A son tour, M. Galan, ancien secrétaire de mairie et ancien adjoint au maire, déclare (Journal du Lot, du 11 février), qu'une seule addition avait été faite et que 13 jeunes gens, nés en 1909 n'avaient pas été portés sur l'état d'addition arrêté le 15 janvier.

Mais à qui sont imputables ces fautes ? Mme la Secrétaire de mairie dit que c'est à la commission ; pour M. Galan, c'est une énigme !

Eh bien, l'énigme serait expliquée si Mme Lavergne, témoin de ce qui s'est passé, consentait à donner d'exactes précisions sur l'attitude des membres de la commission et sur celle plus spéciale de M. l'adjoint, président de la commission.

SI VOUS VOLEZ DÉGUSTER des BONS VINS des COTES du LOT Adressez-vous

BASSE AUX VINS de CAHORS Basile GRELET, Négociant-Propriétaire EXPÉDITIONS (à prix réduits) pour Paris et la Province VINS FINS - CHAMPAGNE & MOUSSEUX TÉLÉPHONE N° 218

GRAND ENTREPOT GÉNÉRAL D'EAUX MINÉRALES

Toutes les Sources
Livraisons dans tout le Département
Basile GRELET, Entrepoteur, CAHORS

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

A la Chambre

Au cours de la séance de nuit, la Chambre a abordé la discussion des chapitres du budget du Travail.

Les chapitres 48 et 49, ouvrant un crédit de 3 millions et demi pour bonification de pensions de retraités, sont votés.

Le roi d'Espagne abdiquerait

De Madrid. — Le bruit court que le roi d'Espagne abdiquerait en faveur de son beau-frère, l'infant don Carlos de Bourbon, inspecteur de l'armée espagnole.

Epidémie en Chine

De Shanghai. — 610 personnes sont mortes en Chine, à la suite de l'épidémie de méningite cérébro-spinale.

Aux îles Canaries

De Las Palmas. — Un éboulement a détruit un village aux îles Canaries. Il y a eu 3 morts et 6 blessés.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve Camille BORREDON, née COUAILLAC ; Madame et Monsieur Joseph BOYER, huissier, et leur fils ; Mademoiselle Maria BORREDON ; Madame Veuve Jean BORREDON ; Madame et Monsieur Camille BORREDON ; Madame et Monsieur Laurent BORREDON ; Madame et Monsieur Emile BORREDON ; Madame et Monsieur DELMOND, et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monseigneur Paul MANDELLI Ancien négociant

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, pieusement décédé à Cahors, à l'âge de 66 ans, et vous prie de bien vouloir assister à ses obsèques qui auront lieu le dimanche 15 février, à 9 h. 1/2, à l'Église Notre-Dame.

Réunion à la Maison mortuaire, 36, avenue de Toulouse.

Le présent avis tient lieu de faire part. Ni fleurs, ni couronnes.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Louis JARRY ; Madame Achille DELMAS, née JARRY ; Monsieur Achille DELMAS, et leurs enfants ; le capitaine Marcel JARRY ; Madame Marcel JARRY et leurs enfants ; le capitaine Clément JARRY, Madame Clément JARRY et leurs enfants ; les familles SARTORI, JARRY-CLEMENT, VIDAL ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils ont faite en la personne de

Madame Louis JARRY née VIDAL

leur épouse, mère, grand-mère, belle-sœur et cousine, pieusement décédée à Cahors, le 12 février 1931, munie des sacrements de l'Église, dans sa 71^e année, et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu le dimanche 15 février, à 14 h., en l'Église Saint-Barthélemy.

Réunion à la maison mortuaire, 4, rue de la Barre.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille à Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

Importante C^e d'Assurances

Incendie, Accidents et Grêle recherche un AGENT ACTIF pour l'arrondissement de Cahors.

Ecrire à M. REVOL, Inspecteur Général, 12, rue d'Odessa, Paris (14^e)

A VENDRE

Grand Café, boul. Gambetta Long bail, — gros bénéfices S'adresser : AGENCE IMMOBILIERE DU QUERCY 3, rue du Portail-Alban

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE du sieur BONHOMME Benjamin entrepreneur exploitant à Balach Commune de Lalbenque

RENOVI A HUITAINE POUR CONCORDAT

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre, Le dix-sept février prochain, jour de mardi, à quatorze heures, En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice, Pour reprendre la délibération sur les propositions qui leur seront faites par le liquidé pour obtenir le concordat, et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du liquidateur.

La présente insertion est faite en vertu du renvoi mentionné dans le procès-verbal de l'assemblée du dix février mil neuf cent trente et un.

Le Greffier, E. MANEYROL.

ETUDE DE M^r R. SÉGUY

Licencié en droit avoué à Cahors, rue St-Pierre

EXTRAIT

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance du Lot, le vingt-cinq juillet mil neuf cent trente, enregistré et signifié à partie.

Entre : Madame MALIQUE Marie-Elisa, épouse DELVILLE Jules, avec lequel elle est domiciliée de droit à Cahors, mais résidant en fait même ville, rue du Tapis-Vert, numéro trois, et Monsieur DELVILLE Jules, demeurant à Cahors, Allées des Soupirs,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux, à la requête et au profit de la femme. Cahors, le 13 février 1931. Pour extrait : R. SÉGUY.

ETUDE DE M^r R. SÉGUY

Licencié en droit avoué à Cahors, rue St-Pierre

EXTRAIT

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Cahors, le sept novembre mil neuf cent trente, enregistré et signifié à avoué et à partie.

Entre : Monsieur RAMES Bernard-Urbain, cultivateur, demeurant à Constant, Commune de Saint-Cirq-Lapopie, Et : Dame GANHAC Marie-Françoise, épouse séparée de corps du sus-nommé, demeurant à Basparis, Commune de Montdouce, marcé,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux à la requête du mari, au profit de la femme, par voie de conversion. Cahors, le 13 février 1931. Pour extrait : R. SÉGUY.

PHONOGRAPHES J.-B. NOUYRIT

24, Boulevard Gambetta, CAHORS Audition permanente - Réparations, échange



Grand Choix d'Appareils et Disques Columbia, Pathe, Odéon, Salabert, etc. Venez les écouter

PIANOS

RÉPARATIONS ET ACCORDS J. Rivière, fils

(Ex-ouvrier et accordeur de la maison Martin, à Toulouse)

17, rue Maréchal-Foch Atelier de réparations, 9, rue St-Pierre

LE CHOIX D'UN METIER

Les événements actuels veulent de plus en plus que la femme se crée une situation libérale.

Pourquoi ne pas choisir celle que vous offre avec les plus grandes facilités de paiement la Société

EXOR

en travaillant sur nos machines à tricoter garanties.

Vous pouvez facilement gagner de 30 à 40 francs par jour

Demandez renseignements gratuits à notre Direction Régionale, 21, rue Victor-Hugo, Cahors.

CABINET IMMOBILIER

1, rue Maréchal-Joffre, CAHORS le plus anciennement créé

Jean DELLARD, Propriétaire

Toutes affaires immobilières et toutes transactions commerciales

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Correspondants toutes régions et tous pays

A VENDRE

Pour cause électrification 1^o 1 locomobile française, foyer carré, 6 CV. pour scierie mécanique ; 2^o 2 locomobiles françaises, 4 et 5 CV., parfait état.

Facilités de paiement S'adresser : DEPECHÉ, Fontanes (Lot)

ON ACHETERAIT

UNE MAISON DE 2 A 4 APPARTEMENTS Répondre n° 81 au Journal

A VENDRE POUR RAISON DE SANTÉ

UN FONDS DE CAFE AVEC BILLARD plein centre, long bail S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE

FOIN, HARNAIS à un et deux chevaux, SELLES anglaises, dame et homme. M. BRUGALIÈRES, Laberrie, Catus (Lot)

ETUDE DE M^r R. SÉGUY

Licencié en droit avoué à Cahors, rue St-Pierre

EXTRAIT

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance du Lot, le vingt-cinq juillet mil neuf cent trente, enregistré et signifié à partie.

Entre : Madame MALIQUE Marie-Elisa, épouse DELVILLE Jules, avec lequel elle est domiciliée de droit à Cahors, mais résidant en fait même ville, rue du Tapis-Vert, numéro trois, et Monsieur DELVILLE Jules, demeurant à Cahors, Allées des Soupirs,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux, à la requête et au profit de la femme. Cahors, le 13 février 1931. Pour extrait : R. SÉGUY.

ETUDE DE M^r R. SÉGUY

Licencié en droit avoué à Cahors, rue St-Pierre

EXTRAIT

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Cahors, le sept novembre mil neuf cent trente, enregistré et signifié à avoué et à partie.

Entre : Monsieur RAMES Bernard-Urbain, cultivateur, demeurant à Constant, Commune de Saint-Cirq-Lapopie, Et : Dame GANHAC Marie-Françoise, épouse séparée de corps du sus-nommé, demeurant à Basparis, Commune de Montdouce, marcé,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux à la requête du mari, au profit de la femme, par voie de conversion. Cahors, le 13 février 1931. Pour extrait : R. SÉGUY.

«Au PRINTEMPS»

Rue Maréchal-Foch — CAHORS

Actuellement

SOLDES FIN DE SAISON

Rabais Annuels

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

En manteaux pour Dames, velours de laine, et pour Fillettes — Rubans, Fleurs d'appartement — Robes coton pour Dames — Coupons lainage — Bas pour Dames soie — Caleçons coton pour Hommes, Chaussettes, etc. — Pantalons pour Hommes lainage fantaisie — Costumes pour Hommes tissus fantaisie — Pardessus pour Hommes Marengo — Coupons Cretonne et Satinette — Chaises de Cuisine.

QUANTITÉ D'ARTICLES FAIENCE, soit : Garnitures de toilette — Séries de boîtes à épices — Assiettes — Bols — Tasses à café — Saladiers verre — Séries de Casseroles — Services à à café — Séries de Plats, etc., etc.

EN ARTICLES DE MÉNAGE, Seaux hygiéniques — Garnitures — Cuvettes — Plats — Dessins — Boîtes à ordures avec couvercle — Plaques de cuisine décorées, etc., etc.

Tous ces Articles seront mis directement à la Vente et ne paraîtront pas en Vitrines

Les Prix de Vente de tous ces Articles sont surprenants de bon marché

LES ORGANISATIONS COMPTABLES GEORGES PARANT

Professeur Expert-Comptable Membre de l'Enseignement technique Agréé près des Tribunaux

EXPERTISES CONTROLES FISCALITE LIVRES SPÉCIAUX

BUREAUX : CAHORS, 1, rue du Portail-Alban. Tel. 224.

Aurillac, 18, av. de la République Tel. 119.

Rodez, 34, rue Bétaille Tél. 281.

Millau, Place de la Fraternité. Tel. 309.

Sarlat, 44, Avenue Thiers, Tél. 138

POUR PRESQUE RIEN

Vous aurez toujours l'heure juste chez vous en confiant le remontage de vos pendules à M. FABRE, horloger de la ville, 12, rue St-James, qui vous les entretiendra dans un état de marche à l'abri de tout reproche.

RENNEMENTS GRATUITS SUR DEMANDE

A.D.A. Automobilistes !

adhérez

L'OFFICE-AUTOMOBILE du Sud-Ouest

7.500 membres Demandez ses avantages Tarifs réduits d'assurances

M. COUDERC-NOUAILLAC 3, Avenue du Nord, CAHORS

CHASSE, PECHE COUTELLERIE

Le plus grand choix d'articles de pêche et coutellerie se trouve chez BESSON, armurier, boulevard Gambetta, 83, Cahors.

Sacs garantis tout cuir : grand modèle, 26 fr. 50 ; petit modèle, 25 fr.

Maximum de Récoltes dans vos Jardins et Cultures, les plus beaux Légumes, Fruits, Fleurs, en lisant

L'Almanach du Jardinier Adressé à tous gratis et franco par les Ets Lemaire et Julien Graines 103-120, Bd Magenta, Paris

ATTENTION

La Maison François PENET 18, rue Pélégry, CAHORS

prévoit sa clientèle qu'elle vient de recevoir des stocks considérables de marchandises de toutes sortes : émail, fer blanc, fonte émaillée, couteaux, couverts de table de tous modèles.

Services de table et à café en porcelaine et en faïence, services de verre en cristal et demi-cristal, verres pour limonadier et ordinaire. Balais, saloirs, pots à graisse, tuyaux en poterie et en grès, boisseaux pour cheminée, carreaux pour évier et autres articles de ménage.

Venez visiter nos magasins, vous y trouverez de tout à des prix défiant toute concurrence.

Pour l'adaptation scientifique de vos lunettes et pince-nez... Pour l'exécution rigoureuse des ordonnances de MM. les oculistes...

adressez-vous à G. BARON

Opticien spécialiste 24, Boulevard Gambetta, CAHORS Examen gratuit de la vue Réparations, Expéditions Prix modérés

Le plus grand choix en lunetterie, baromètres, thermomètres instruments de précision Photographie, Appareils, Accessoires, Développement

Meubles

COMBROUSE Fils 3, rue Maréchal-Joffre — CAHORS

CHAMBRES à coucher — SALLES à manger

SIÈGES — GLACES — LITERIE

Dépositaire des Sièges « STELLA »

FABRICATION GARANTIE — PRIX EXCEPTIONNELS Livraison à domicile

MAISON LASVÈNES

10, Rue Maréchal-Foch, CAHORS

SOLDES APRÈS INVENTAIRE

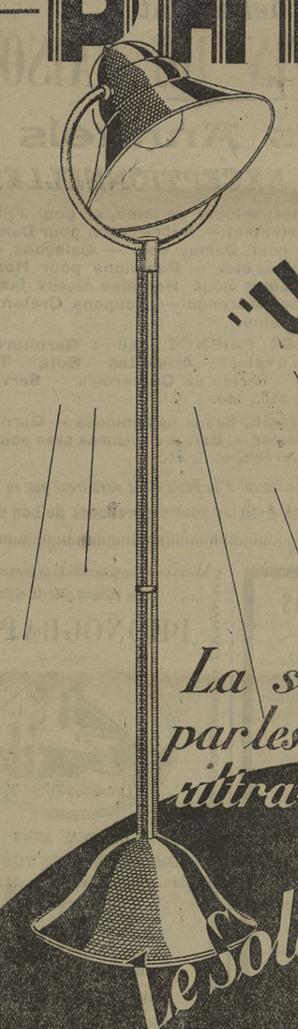
NOUVEAUX RABAIS

Robes de soie déclassées pouvant être transformées

Soldées 29 fr., 39 fr., 59 fr.

Occasions exceptionnelles à tous les rayons

PHILIPS



"ULTRASOL"



La santé par les rayons ultra-violet

Le soleil chez soi!

Les Pilules Pink déterminent une recrudescence de l'énergie vitale chez tous ceux, anémiques, neurasthéniques, surmenés, convalescents, dont le sang est appauvri et le système nerveux déprimé.

La sensation de lassitude, l'absence d'appétit, les troubles de la digestion, les migraines, l'insomnie, les étourdissements, l'irrégularité des fonctions particulières à la femme, sont des symptômes fréquents qui révèlent l'altération de la qualité du sang et la défaillance des nerfs et, par suite, commandent de faire intervenir les Pilules Pink. Les Pilules Pink régénèrent le sang et les forces nerveuses, dissipent les troubles fonctionnels et, enfin, donnent une puissante impulsion à l'économie générale.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Pharm. P. Barret, 23, rue Balba, Paris, 8^e arr. La boîte, 45 francs les six boîtes, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte.



PIILULES PINK
POUR PERSONNES PALES
Puissant rénovateur des forces

VENTE DIRECTE DU FABRICANT
ROUETTES 250
COURSES 290
MACHINES A COUDRE 700
MACHINES A L'AV. 240
FUSILS HANMERLESS 240
PHONOGRAPHES 160
VOITURES D'ENFANTS 160
FABRICATION SUPERIEURE
GARANTIE
OFFICIELLE. FABRIQUE DES CYCLES BALLIS
12 RUE DU ONZE-NOVEMBRE S^t-ETIENNE

ETUDE
DE
Maitre Jean FABRE
NOTAIRE A CAHORS

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Maitre Jean FABRE, notaire à Cahors, le vingt et un janvier mil neuf cent trente et un, enregistré à Cahors (A. C.), le vingt-huit du même mois, volume 763, folio 42, numéro 209.

Monsieur Henri-Justin ROUX, limonadier, et Madame Laurence BATUT, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue G. Clemenceau, numéro 12, ont vendu à Monsieur Marie-Jean-Joseph JUGE, propriétaire et Madame Marie-Noëlle-Esther DO, son épouse, demeurant ensemble à Lamothe-Cassel ;

Le fonds de commerce de débit de boissons qu'ils exploitaient à Cahors, rue Georges-Clemenceau, numéro 12, connu sous le nom de « Bar Maurice », et comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le droit au bail, le matériel et les marchandises ;

L'entrée en jouissance a été fixée au vingt janvier mil neuf cent trente et un.

Les oppositions seront reçues à Cahors, en l'étude de M^e Jean Fabre, notaire, rue J.-F. Caviolle, n° 2, dans les dix jours de la présente insertion renouvelant celle parue le 4 février 1931.

Pour deuxième avis.
Cahors le 15 février 1931.
Signé : J. FABRE.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

LA MAISON DU TRAVAILLEUR

Maison CHABERT, 67, Bd Gambetta, CAHORS

CONFECTIONS ET MESURES POUR HOMMES
à l'honneur de prévenir le public qu'elle est dépositaire des vêtements de mesure pour dames de la Grande Maison « AU CAMÉLIA » de Lyon, maison la plus avantageuse en vêtements bien faits, de coupe élégante et d'extrême bon goût

MANTEAUX, beau velours de laine, à partir de 99 fr.
ROBES, lainage et soierie, à partir de 85 fr.

Une visite vous permettra de vous rendre compte de la qualité des tissus et du chic de ses vêtements.

Bureau des Domaines de Cahors

Par jugement du Tribunal Civil de première instance du département du Lot, en date du 25 août 1930, l'Administration des Domaines a été autorisée à procéder aux publications prescrites par l'article 770 du Code Civil, préalablement à l'envoi en possession des successions en déshérence des personnes ci-après désignées, ouvertes dans l'arrondissement de Cahors, savoir :

1° M. Pierre Deloit, originaire de St-Géry, décédé à l'Asile de Leyme, le 29 octobre 1904.

2° Mlle Maria Cavalé, célibataire, décédée à Cabrerets, le 9 janvier 1920 ;

3° M. Auguste Soulliac, décédé à Cahors le 23 octobre 1920.

Pour deuxième publication.
Le Receveur des Domaines,
BONNEGAZE.

FOURRURES ROBES - MANTEAUX

Réparation
Transformation de Fourrures

ACHAT DE SAUVAGINE
Fouine - Putois - Renard

M^{me} BARDY
14, rue Maréchal Foch
CAHORS

ON DEMANDE
à acheter de suite dans la Région
PROPRIÉTÉS
quels qu'en soient l'importance, le genre et le prix
Ecrire Central Office Bureaux 148 à 154
BOURSE DE COMMERCE - PARIS

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLACON :
14 francs

Un seul modèle de Flacon
GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

PRÊTS immédiats Fonctionnaires employés admin. Office des Fonctionnaires, 23 c. Pasteur, Bordeaux. S'ad. MARFAING, Expert. Cahors

MACHINES A TRICOTER rondes et rectilignes, prix de fabrique travail assuré catal. apprent. gratuits, laine, coton, sole. Px. gros échantil. gratuits. La Laborieuse, 35, Cours Pasteur, Bordeaux.

Importante fabrique lampes électriques recherche représentants si possible introduits auprès clientèle électriciens
Ecr. Ag. HAVAS, LYON, N° 3654

MACHINES A TRICOTER très larg. Prix de fabrique. Travail assuré. Catal. apprent. gratuits
LAINES très nuances Echantil. gratuits. LA LABORIEUSE, 10, Quai d'Orléans, Nantes.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE
et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

Le Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D^r ORTEL
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 14 francs. — Grandeur unique

Etude de Maître L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac, Successeur de Maîtres Vival, Matrieu & Loubet

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au **MERCREDI DIX-HUIT MARS MIL NEUF CENT TRENTE-UN, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice de Figeac, Boulevard Président-Wilson.**

Suivant procès-verbal de Maitre VERMANDE, huissier à Figeac, en date du dix-huit décembre mil neuf cent trente, dénoncé suivant exploit du même huissier, en date du vingt-deux décembre mil neuf cent trente, le tout visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-trois décembre 1930, numéros 81 et 82, par Monsieur le Conservateur qui a perçu les droits.

Madame Madeleine RECOULES, veuve Léon DELPECH, banquier, domiciliée à Figeac, ayant Maître NUVILLE pour avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

A fait saisir les immeubles ci-après désignés, à l'encontre et au préjudice de Monsieur Baptiste LAC, boulanger, domicilié à Figeac, rue Caviolle, numéro 27.

Débiteur saisi, défaillant.

DÉSIGNATION
DES
Immeubles à vendre

TELE QU'ELLE RÉSULTE DU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE ET QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES.

LOTISSEMENT
Lot unique

Il comprendra :
Un immeuble, en nature de maison d'habitation et à usage de boulangerie, sis à Figeac, rue Caviolle, numéro 27, inscrit à la matrice cadastrale de la com-

mune de Figeac sous le numéro 499 de la section G, pour une contenance de cent soixante mètres carrés, et un revenu de dix francs trente-cinq centimes.

Ce vaste immeuble a sa façade principale construite en pierre de taille, et les autres murs faisant corps avec cette maison, sont en pierre de maçonnerie ordinaire. Il est couvert en tuiles rouges canelées. On pénètre à l'intérieur par deux portes d'entrée situées rue Caviolle. L'une de ces portes donne accès à un long couloir à la suite duquel on peut parcourir tout le rez-de-chaussée et emprunter un escalier en bois pour monter aux premier, deuxième étage et grenier. Par la deuxième porte, on entre directement dans le magasin, lequel communique avec les dépendances.

Le rez-de-chaussée comprend une cuisine, éclairée par une croisée, un magasin, un fournil, le four, une grande cour et une cave. Un escalier en bois, qui part du magasin ci-dessus mentionné va rejoindre au premier étage l'escalier partant du couloir.

Ce premier étage comprend, du côté Est, une vaste pièce à usage de chambre. Elle est éclairée par deux grandes croisées. Une autre pièce est également située du côté Ouest.

Le deuxième étage comprend également une autre vaste chambre et un petit cabinet de toilette ou débarras, côté Est. Le côté Ouest comprend une autre pièce de même dimension que celle du premier étage. Ce dernier côté ayant été incendié, les murailles qui clôturent ces pièces sont démolies (côté Ouest seulement).

Cet immeuble est pourvu d'installation pour l'éclairage électrique, Gaz et Eau. Il contre-

fronte aux immeubles Destip, Navet, Cabridens et veuve Canches, propriétaires à Figeac.

Suit l'extrait de la matrice cadastrale de la propriété bâtie, au nom de Monsieur LAC Baptiste, et inscrit à la case 1314, folio 1774, pour : l'article ci-dessus mentionné au nom de LAC Baptiste, propriétaire à Figeac.

Observations	
Contenance imposable	O. I. 60
Nature de propriété	Maison
Cantons ou lieux dits	rue Caviolle
N° du plan	60
Section	G

L'immeuble ci-dessus désigné est situé sur la commune de Figeac, canton Ouest et arrondissement de Figeac, département du Lot.

Il sera vendu tel qu'il se présente et se comporte, sans rien excepter ni réserver, et tel

qu'il appartient au débiteur saisi, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence existant entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence, entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent desdits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère, qui en sera tenu, en sus de son prix d'adjudication.

CAHIER DES CHARGES

Le Cahier des Charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître NUVILLE, avoué poursuivant, pour parvenir à la vente du dit immeuble, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

La publication du dit Cahier des Charges, fixée au quatre février mil neuf cent trente-un, a eu lieu à cette audience, et le jugement qui a donné acte de la lecture et publication du dit cahier des charges a fixé l'adjudication du dit immeuble à l'audience du mercredi dix-huit mars mil neuf cent trente-un.

En conséquence, il sera procédé, le **MERCREDI DIX-HUIT MARS MIL NEUF CENT TRENTE-UN, à QUATORZE HEURES**, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice de Figeac, sis à Figeac, boulevard Président-Wilson, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessus désigné, en un seul lot et sur la mise à prix ci-après.

FRAIS

Les frais de saisie immobilière et de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Au cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, les frais de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la revente sur surenchère seront supportés par

le saisi, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence existant entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence, entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent desdits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère, qui en sera tenu, en sus de son prix d'adjudication.

MISE A PRIX

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis en vente en un seul lot, sur la mise à prix de dix mille francs, **10.000 fr.**

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait à Figeac, en l'étude, par l'avoué soussigné, le sept février mil neuf cent trente-un.

L. NUVILLE,
Avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Président-Wilson, qui, comme tous ses confrères, avoués à Figeac, peut être chargé d'enchérir. Les enchères ne peuvent être reçues par le ministère d'un avoué de Figeac.

CAHORS, Imp. COUESLANT.